

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA HAUTE SAONE

MAIRIE DE

SORANS – LES – BREUREY

70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Mars 2021 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : Mesdames DEBUIRE Frédérique, PARIS-BAULARD Joëlle, PREZIOSA Elisabeth

Messieurs ADAM Matthieu, ARNOULD Jean Marie BOURGEOIS Stéphane, CHAVY Jacques,

DEMOULIN Guy, FRANCOIS Eric, MAIRE Sébastien, MARCHAL Jacques

Madame DEBUIRE Frédérique est désignée secrétaire.

Date de la convocation : 19 Mars 2021.

Le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour ajouter trois sujets à l'ordre du jour. Il s'agit de déterminer si le Conseil souhaite procéder à la fixation des taux d'imposition 2021, voter le Budget Primitif 2021 et délibérer sur une participation éventuelle à la reconstruction de la flèche de Notre Dame de Paris en faisant don d'un chêne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise le Maire à ajouter ces trois points à l'ordre du jour du conseil.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021 et, en l'absence de remarques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu présenté.

1) Urbanisme : infos (1 demande de PC – 3 DP – 1 PD)

2) Rénovation énergétique de la Mairie :

Le Maire détaille l'Avant Projet Sommaire présenté en Mairie le 22 mars par le Cabinet TARDY, Maître d'œuvre, en présence de 9 élus. Le Conseil doit délibérer sur cette proposition prenant en compte les observations formulées le 20 janvier 2021 lors de la présentation du « Diagnostic » et incorporant des variantes et options tel que détaillé ci-dessous :

Avant Projet Sommaire	Coût HT	TVA	Coût TTC
Prestation de Base	507 200.00 €	101 440.00 €	608 640.00 €
5 Options possibles (pour un coût maximum de)	76 400.00 €	152 80.00 €	91 680.00 €
MO (Base de calcul : 583 600€) + Bureaux d'Etudes (11 033.00 €)	101 491.00 €	20 239.00 €	121 730.00 €
Coût total maximum de l'opération	685 091.00 €	136 959.00 €	822 050.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition du Maire,
- décide de retenir l'option de base pour un coût HT de 507 200.00 € soit un total de 608 640.00 € TTC,
- valide le devis tableau récapitulatif ci-dessous,

Avant Projet Sommaire	Coût HT	TVA	Coût TTC
-----------------------	---------	-----	----------

Coût total des travaux correspondant à la prestation de Base	507 200.00 €	101 440.00 €	608 640.00 €
MO (507 200 € x 15.5 % 78 616.00 €) + Bureaux d'Etudes (11 033.00 €)	89649.00 €	17930.00 €	107579.00 €
Coût total de l'opération	596849 00 €	119370.00 €	716219.00 €

Et autorise le Maire à signer le devis présenté et tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette décision.

3) **Vote des taux des taxes locales 2021 :**

Le Maire rappelle que le vote des taux des taxes locales s'effectue en amont de la présentation et du vote du Budget Primitif de l'année et détaille les 3 taxes locales en vigueur jusqu'à présent (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Il précise que les taux communaux appliqués sont inférieurs depuis 12 ans à la moyenne nationale et départementale.

Il indique aussi que l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 sur la réforme de la fiscalité directe locale prévoit la suppression du versement aux communes de la taxe d'habitation sur les résidences principales (la perte de ressources en résultant devant être compensée par le transfert, au profit des communes, de la part départementale de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** ; opération sans impact financier pour les contribuables).

Le Maire confirme que les communes n'auront donc plus à voter de taux d'imposition « taxe d'habitation » mais devront inclure le taux de la part départementale perçue en 2020 (24.48%) pour fixer le taux de la TFPB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de la suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et de la modification des modalités de vote des taux d'imposition (prise en compte de la part départementale dans le calcul de la Taxe Foncière Propriétés Bâties),

- décide de ne pas modifier les taux des taxes communales en vigueur (TFPB & TFNB) pour l'année 2021, soit :

a) **Taxe Foncière Propriétés Bâties :**

Taux communal (5,12 %) + taux TFPB Hte-Saône (24.48 %) = Taux communal de TFPB 2021 de référence = **29.60 %**,

b) **Taxe Foncière Non Bâti : 18,95 %**,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

4) **Amortissements et provisions :**

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur l'instauration d'amortissements et d'une provision pour créance douteuse à compter de 2021 en déterminant leur durée d'étalement pour les amortissements et le pourcentage à prendre en compte pour la provision.

<u>Opération</u> : Instauration d'amortissements	Montants concernés	Durée d'amortissement proposée
Dotations amortissement immobilisations incorporelles / corporelles (<i>Enfouissement des réseaux à Sorans et They</i>)	46752.32 €	15 ans soit 3 117.00 € par exercice
Dotations amortissement immobilisations incorporelles / corporelles (<i>Frais d'études projet Salle Polyvalente</i>)	25609.20 €	5 ans soit 5122.00 € par exercice

<u>Opération</u> : Instauration d'une provision pour créance douteuse	Montant concerné	Pourcentage proposé
Créance admise en non valeur (déficit de gestion existant au transfert le 1 ^{er} janvier 2019 des compétences « eau-assainissement » à la CCPR)	65334.00 €	100 % de la créance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la création d'amortissements, à hauteur de 46 752.32 €, pour les opérations d'enfouissement des réseaux d'électrification de Sorans et They et opte pour un amortissement de 15 ans dès 2021, soit 15 échéances de 3 117.00 €,

- approuve la création d'amortissements, à hauteur de 25 609.20€, pour les frais d'études liés au projet de la Salle Polyvalente et opte pour une durée d'amortissement de 5 ans à compter de 2021, soit 5 échéances de 5 122.00 €,

- approuve la création d'une dotation pour créance douteuse d'un montant de 65 334.00€, correspondant au remboursement du déficit constaté lors du transfert des compétences « Eau-Assainissement » au profit de la CCPR et opte pour une prise en compte à hauteur de 100 % à compter de l'exercice 2021, soit un montant de 65 334.00 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5) Budget Primitif 2021

Le Maire présente le budget primitif 2021 qui se décompose comme suit ;

- dépenses de fonctionnement : 416 044,00 €,
- recettes de fonctionnement : 416 044,00 €,
- dépenses d'investissement : 956 179,00 €,
- recettes d'investissement : 956 179,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2021 présenté par le Maire et l'autorise à le signer.

6) Investissements 2021 :

A) Travaux de Voirie 2021 :

Le Maire précise qu'en complément des travaux de la Grande Rue de Sorans validés par Délibération N°6 au Conseil Municipal du 26 février 2021, quatre nouveaux chantiers sont prévus, sachant que les fonds correspondants figurent à l'article 2151 « Réseaux de voirie » du projet de Budget Primitif 2021 :

- Sur They : Consolidation de la voie (côté Sorans) et curage du fossé d'eaux pluviales ainsi que création d'un parking sur la place du Souvenir Français (y compris instauration d'emplacements réservés PMR)
- Sur Sorans : Réfection partie aval du Chemin de la Vie Gardet et réparations ponctuelles de la chaussée.

Désignation	Coût TTC	Recettes	Subventions	Reste à charge
Travaux à They	24039.38 €	Pose Bordures	3 300.00 €	20739.38 €
<i>Pour mémoire:</i>		AD, Bordures, Amende Police	16.900.00€	
Travaux Grande Rue	50.351.94 €	+ DETR (nouveau **)	5 602.00 €	25 041.94 €
		Remboursement CCPR	2808.00 €	
Chemin Vie Gardet	1405.20 €	Subventions :	Néant	1405.20 €
PATA (1/2 journée)	1 869.00 €	Subventions :	Néant	1 869.00 €
Coût Total Voirie 2021	77 665.52 €	Reste à charge GLOBAL pour la commune		49055.52 €

** estimation sur HT : 28 005 € X 20 % = 5 602.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la proposition du Maire,
- accepte le devis proposé par Ingénierie 70 concernant la consolidation de la voie communale et la création d'un parking Place du Souvenir Français pour un montant de 24 039,38 € TTC,
- accepte le devis proposé par l'Entreprise DEMOULIN pour la réfection du Chemin de la Vie Gardet et l'opération de réparations localisées pour un montant global de 3 274.20 € TTC,
- autorise le Maire de dresser les dossiers de demande de subventions afférents (pose de bordures et DETR),
- valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Coût TTC	Recettes	Subventions	Reste à charge
Travaux à They	24039.38 €	Pose Bordures	3 300.00 €	20739.38 €

Pour mémoire :		AD, Bordures, Amende Police	16.900.00€	
Travaux Grande Rue	50.351.94 €	+ DETR (nouveau**)	5 602.00 €	25041.94 €
		Remboursement CCPR	2808.00 €	
Chemin Vie Gardet	1405.20 €	Subventions :	Néant	1405.20 €
PATA (1/2 journée)	1 869.00 €	Subventions :	Néant	1 869.00 €
Coût Total Voirie 2021	77 665.52 €	Reste à charge GLOBAL pour la commune		49055.52 €

** estimation sur HT : 28 005 € X 20 % = 5 602.00 €

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces investissements.

B) Rampe d'accès PMR à l'Église intercommunale de THEY :

La loi oblige les Etablissements recevant du Public à faciliter l'accès aux édifices publics pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Or, notre Commune gère, conjointement avec Nouvelle Lès Cromary, l'église qui doit respecter ces normes. Il convient donc de prévoir une rampe ainsi qu'un chemin carrossable favorisant l'accès aux PMR.

Le Maire précise que les fonds correspondant sont prévus à l'article 2158 « Autres immobilisations corporelles » et détaille deux devis proposés pour satisfaire à ces obligations :

Entreprises	Prestation			Coût HT		Coût TTC	
Métal Concept de RIGNEY	pose d'une rampe d'accès			14995.64 €		17994.77 €	
DEMOULIN à MARLOZ	création d'un cheminement			6 960.00 €		8 352.00 €	
Coût total de l'investissement				21955.64 €		26346.77 €	
Répartition:	Neuve Lès Cromary (45%)			Sorans Lès Breurey (55%)			
Métal Concept	6748.04 € HT	8097.65 € TTC		8 247.60 € HT		9897.12 € TTC	
Entreprise DEMOULIN	3132.00 € HT	3758.40 € TTC		3828.00 € HT		4593.00 € TTC	
Total	9880.04 € HT	11856.05 € TTC		12075.60 € HT		14490.72 € TTC	
subventions possibles	Taux Réel	Assiette	Subvention	Taux Théorique	Taux Réel	Assiette	Subvention
pour chaque commune :							
C D 70	30 %	9 880.04	2964.01 €	30 %	20.5 %	12075.60	2475.50 €
DETR	50 %	9880.04	4940.02 €	50 %	50 %	12075.60	6037.80 €
Total subventions			7904.03 €				8513.30 €
Reste à charge :	Pour Neuve Lès Cromary		3952.02 €	Pour Sorans Lès Breurey		5977.42 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la proposition du Maire, accepte les devis proposés par les entreprises METAL CONCEPT & DEMOULIN concernant la mise en place d'une rampe d'accès et d'un cheminement sur le site de l'église intercommunale de They,

constate qu'avec la clé de répartition existant entre les deux communes, le coût des travaux s'élève à la somme de 14 490.72 € TTC pour Sorans Lès Breurey, autorise le Maire de dresser les dossiers de demande de subventions afférents (Conseil Départemental et DETR),

- valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'investissement			21955.64 € HT	26346.77 € TTC	
Commune de SORANS Lès BREUREY (55 %)			12075.60 € HT	14490.72 € TTC	
Subventions possibles:	Taux de subvention			Assiette de calcul	Subvention demandée
	Théorie	Abattement	Réel		
	Conseil Départemental 70	30 %	«Effort fiscal»	20.50 %	12075.60
Etat : DETR	50 %	non	50.00 %	12075.60	6037.80 €
Total subventions à demander					8513.30 €
Reste à charge:					5977.42 €

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces investissements.

C) Installation de voirie :

Le Maire précise que les travaux de voirie présentés ci-dessus (trottoirs et cheminement Grande Rue, parking et rampe d'accès PMR à They) sous entendent la mise en place de panneaux de signalisation ; à savoir : 5 panneaux « Passage protégé » (2 pour la Grande Rue à Sorans et 3 pour They), y compris les fûts et fixations, 5 panneaux « 50 mètres », ainsi que 2 panneaux « Réserve Incendie 240m3 » pour l'achat de bâches à poser vers le Château et la Maison Forte (dossier en cours d'instruction).

Un devis, présenté par l'entreprise Girod signalisation, s'élève à la somme de 663.85 € TTC.

Le Maire propose au Conseil de le valider et précise que les fonds correspondant à ces investissements sont prévus à l'article 2152 « Installations de voirie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la proposition du Maire,- accepte le devis de l'entreprise GIROD pour l'achat de 12 panneaux de signalisation, des fûts et fixations nécessaires pour un coût de 663.85 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet investissement.

D) Fleurissement de la Commune :

a) Pour le fleurissement de la commune, un état des existants a été dressé. Il convient d'acquérir les bacs suivants :

Contenants	4 Bacs 42 x 42	3 Bacs 102 x 42	6 suspensions	Coût du port
Ets G. MULLER de Besançon	191.76 € TTC	572.40 € TTC	1.087.20 € TTC	114.00 € TTC
Les Vergers de Rioz	160.00 € TTC	240.00 € TTC	36.00 € TTC	Néant
Préconisation: Les Vergers de Rioz pour un coût total de 436.00 € (prévu: 1.200.00 €)				

b) Par ailleurs, le Maire indique qu'il serait utile d'envisager l'acquisition d'une remorque destinée à transporter une réserve d'eau suffisante pour assurer l'arrosage des plants sur l'ensemble des sites d'embellissement prévus.

Il présente un devis de 899.00 € TTC établi par Motoculture Riolaise à Rioz pour une remorque de marque LIDER et précise que les fonds correspondant à ces investissements sont prévus à l'article 2152 « Installations de voirie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve les propositions du Maire,
- accepte les devis proposés par l'entreprise Les Vergers de Rioz concernant l'achat de bacs à fleurs pour un montant de 436.00 € TTC et par Motoculture Riolaise relatif à l'acquisition d'une remorque de marque Lider pour un montant de 899.00 € TTC,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces investissements.

7) Reconstruction toiture Notre Dame de Paris :

Le Maire rappelle qu'un élan de solidarité a vu le jour après l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris et qu'à ce titre, certaines Collectivités ont décidé d'offrir un chêne pour s'associer à la reconstruction de la charpente et en particulier de la flèche.

Il propose que la Commune soutienne cette action, encadrée par l'ONF, en allouant elle aussi un chêne à la reconstruction de la charpente de la cathédrale Notre Dame de Paris, sachant que le coût d'abattage est à prévoir mais que la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé d'apporter une aide aux communes donatrices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la proposition du Maire,
- décide de participer à la reconstruction de la charpente de la Cathédrale Notre Dame de Paris en offrant un chêne,
- demande au Maire d'entrer en contact avec les services de l'ONF chargés de l'opération de collecte, et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette décision.

8) Questions diverses :

a) Problème Eau Assainissement :

Le Maire indique qu'au cours de la Conférence des Maires du 17 mars 2021, a été mis en exergue un problème de déséquilibre du budget « Assainissement » de la CCPR. En effet, 115 000.00 € sont nécessaires pour présenter le budget primitif concerné et une solution doit être trouvée afin que celui-ci puisse être validé avant le 15 avril 2021.

Au terme des explications fournies et des propositions envisagées par le Bureau Communautaire, il apparaît que la conjugaison des 4 actions ci-dessous serait de nature à équilibrer le Budget Primitif 2021 :

- Affectation plus précise, pour les personnels concernés, des heures consacrées à l'activité « Assainissement »,
- Mise en place d'une facturation spécifique « opérations de branchements eau et Assainissement »,
- Non remplacement immédiat d'un ETP démissionnaire au 1^{er} juillet 2021 (l'activité de cet agent étant prise en charge sur cette période par les Collectivités via une mise à disposition d'heures à titre gracieux).
- Modification, dès 2022, des barèmes applicables avec prise en compte, pour les consommations de 2021, des valeurs initialement prévues en 2024.

Ces propositions, mises en délibération au prochain Conseil Communautaire programmé le 12 Avril 2021, ne concernent que le renflouement immédiat et doivent être assorties de mesures visant à assurer, à moyen terme, un retour à une situation pérenne.

Le Bureau Communautaire étudie donc en parallèle différentes pistes pouvant s'associer comme par exemple :

- Une action portant sur la réduction de la durée de convergence (passage de 10 ans à 7 voire 5 ans),
- Une modification à la hausse des tarifs « cibles » à atteindre au terme de la convergence,
- Une réflexion sur les tarifs d'entrée (prix pratiqués par les Communes au 1^{er} janvier 2019) et en particulier sur les plus bas observés lors de la prise de compétence par la CCPR.

b) Opération « Programme national Ponts » prévue dans le plan de relance gouvernemental :

Le Maire indique qu'il a posé la candidature de la Commune et obtenu son éligibilité au programme d'expertise des ponts et murs de soutènement prévu dans le Plan de Relance mis en place par le Gouvernement.

L'objectif est de bénéficier d'une expertise gratuite des ponts de la Commune et en particulier de celui situé Chemin des deux ponts qui enjambe la Buthiers et qui semble présenter des signes de fragilité.

Ce programme, piloté par le CEREMA Centre Est sous couvert de la DDT de Haute-Saône va ainsi permettre à notre Commune de bénéficier dans les mois à venir d'une inspection et d'une expertise gratuite de ses ouvrages d'arts.

c) Préparation des élections départementales et régionales :

Les Conseillers ont été invités à déterminer leurs plages de présence pour la tenue des deux bureaux de vote les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 00 h 30.

Sorans Lès Breurey, le 26 mars 2021

Le Maire
Jacques MARCHAL